

RBAIN GOHIER

GUSTAVE TÉRY

Les GABEGIES de L'ÉLYSÉE

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS
LE N° 25 CENTIMES

9^e ANNÉE — N^o 30
220, Fg St-Honoré (8^e)
Téléphone 589.55

25 Juillet 1912
PAR AN : 10 FRANCS

Si nous avons accompli le programme dont nous avions proposé le plan à la commission, nous ne pouvons — dès ce premier rapport — en entreprendre dans son ensemble la publication qui demanderait des milliers de pages, tant la moisson, hélas! a été féconde. Nous présentons seulement quelques-unes des catégories d'habitudes condamnables que nous avons relevées...

Et la simple énumération de ces « quelques habitudes » répréhensibles représente 30.000 lignes de texte ! Encore un monument élevé à la gloire du régime abject...

Il ne s'agit d'ailleurs que du budget des Affaires étrangères, et de l'exercice 1907, car la Cour des comptes n'en est que là de ses vérifications, et il est facile de deviner, par ces premiers éclaircissements, quelles proportions a dû prendre, par la suite, l'effroyable dilapidation des deniers publics par les Fallières et les Lanes.

Comme nous devons nous borner encore plus que M. Louis Marin, tenons-nous-en à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits de son rapport relatifs au chapitre 38 : « Frais de réception des souverains étrangers ».

La République, écrit le rapporteur, met un point d'honneur à traiter royalement les souverains qui rendent visite au chef de l'Etat.

En effet, le Parlement a voté par acclamation en 1907 un crédit de 620.000 francs pour

la réception des rois de Norvège et de Danemark.

Rarement, dit M. Marin, l'administration des Affaires étrangères, à qui revient le soin de l'emploi de ces crédits extraordinaire, parvient à réaliser une économie... En 1907, sur les 620.000 francs votés 10 fr. 73 seulement restèrent en excédent. En 1908, l'administration économisa sur les 280.000 francs du roi de Suède, une somme de un centime qui fut scrupuleusement reversée au ministère des Finances.

Où passe donc tout cet argent ?

Pour dire les choses comme elles sont, la plus grande partie des crédits est consacrée à subvenir aux dépenses personnelles de M. le Ministre et surtout de Moussu Fallières, qui peut ainsi, avec un peu d'économie, mettre tous les ans ses douze cent mille francs à la caisse d'épargne. Le premier servi des « souverains », c'est naturellement le nôtre.

Quelle est la part du quai d'Orsay ?

Le Département a, sur notre demande, dressé le relevé des travaux et fournitures effectués au quai d'Orsay à l'occasion des réceptions de 1907.

Ces dépenses se seraient élevées à 180.665 fr. 46. Si l'on considère que les deux visites n'ont pas duré au total plus d'une semaine, on conviendra que 180.000 fr. est un chiffre de dépense quelque peu élevé pour préparer et entretenir pendant cet espace de temps les appartements d'une douzaine de personnes...

Je te crois ! Surtout, si l'on veut bien ne pas oublier que les douze personnes vont déjeuner et dîner en ville.

Et voici, en style de rapporteur, très exactement ce que je vous disais tout à l'heure des véritables *détournements*, dont les visites de souverains sont le prétexte :

Mais la Cour des Comptes a maintes fois dénoncé déjà le procédé employé : toutes les fournitures et travaux qui paraissent désirables en cours de l'exercice sont d'abord effectués, puis imputés sur les crédits extraordinaires du chapitre 38; on dresse ensuite le relevé des dépenses de telle sorte que chaque réception soit chargée d'une somme analogue. En 1907, on a ainsi attribué à la réception de Norvège plus de 40.000 francs de *grosses réparations*, fumisterie, plomberie, maçonnerie, menuiserie, serrurerie, etc., tandis qu'on affectait au Danemark près de 80.000 francs de *mobilier*.

Quarante mille francs de «fumisterie»! C'est presque un aveu.

Ne pas oublier d'ailleurs que les rois de Norvège et de Danemark sont venus nous voir en plein été et que généralement, en France, les calorifères ne sont pas indispensables au mois de juin...



Le roi va faire un tour à Versailles. On en profite pour coller sur la note dix mille francs de réparations au palais. Et allez donc!

En ce qui concerne le département lui-même (le ministère des affaires étrangères), il semble que la réception des souverains a fourni l'occasion

d'acquisition ou de travaux d'entretien difficilement admissible. Par exemple :

Ordonnance 1313. — Fournitures diverses à l'occasion du voyage des souverains de Norvège :
1.085 fr. 18.

Fournitures d'ustensiles de ménage :

60 balais	· · · · ·	} 1.085 18
12 martinets	· · · · ·	
12 vases	· · · · ·	
12 seaux et brocs, etc.	· · · · ·	

Achetez-moi des balais!

A ce prix-là, je suis marchand.

Fourniture d'une chaise-longue	1.300	»
Fourniture d'un coffre-fort. (Mémoires du 18 juin 1907.)	800	»
Fourniture d'un cadre photographique.	32	»
Fourniture d'albums photographiques. (Mémoires du 27 mai.).	129	50

Ordonnance 1347. — (Même libellé).

Fourniture d'objets de cuisine (3 cocottes ovales). (Mémoire du 17 juillet.) . . .	16	»
--	----	---

N'oublions pas que les souverains dînent en ville.

Fourniture de 12 seaux galvanisés. (Mémoire du 20 juillet.).	51	»
Fourniture de sucrerie. (Mémoire du 25 juin.).	216	15

216 francs de sucre pour six personnes, en trois jours! Et le roi Haakon n'est pas encore mort du diabète!

Fourniture de 12 seaux, 12 brocs, 12 cuvettes, 24 verres, 24 assiettes, etc. (Mémoire du 25 juin.)	540 40
Fourniture de savons fins. (Mémoires du 4 septembre.)	114 95
Fourniture de moule à pâtisserie. (Mémoire du 18 septembre.)	34 20
Fourniture d'ouvrages protocolaires (?) (Mémoire du 20 juillet)	7 50
Fourniture de peignes, brosses, rubans. (Mémoire du 20 juin.)	200 66

Sa Majesté n'avait pas apporté son peigne?

Savons, allumettes, journaux. (Mémoire du 20 juin)	11 95
Fourniture de 12 embrasses. (Mémoire du 20 juin.)	1.229 65

Chut! Ceci doit être le chapitre de l'al-

côve! Mais quelle est celle de ces demoiselles qui a « fourni » ces douze embrassements? Nos compliments, Sire.

Objets de nettoyage: 133 mètres de toile à laver; 36 mètres de lame à parquet; 20 brosses; 6 garnitures de toilette; 12 seaux et brocs	468 78
--	--------

Ce qui fait 36 seaux de toilette pour six personnes.

Passons à la lingerie:

Un mémoire daté du 31 mai fait connaître le détail des objets de lingerie loués et blanchis « à l'occasion de la réception des souverains de Norvège ».

Si réellement le Département n'a pas profité de l'événement pour payer ses dépenses ordinaires de blanchissage sur le chapitre 38, s'il n'y a eu non plus aucun gaspillage, il est réellement curieux de relever les dépenses de lingerie que peut entraîner l'occupation de quelques appartements du quai d'Orsay pendant une durée de *trois jours*. On en jugera par les chiffres suivants:

LOCATION	BLANCHISSAGE
1. 250 serviettes.	1.334 serviettes.
300 torchons.	468 torchons.
66 tabliers.	239 tabliers.
64 draps.	80 draps.
6 peignoirs.	21 paires de gants.
	15 paires de bas.
	3 faux-cols.
	1 peignoir.

Nous avons donc fourni des bas à la reine de Norvège?

La réception des souverains de Danemark a donné lieu à la même consommation anormale de lingerie. Un mémoire daté du 20 juin, joint à l'ordonnance 1349, relate entre autres fournitures:

LOCATION	BLANCHISSAGE
1. 860 serviettes.	2.039 serviettes.
300 torchons.	640 torchons.
98 nappes.	358 tabliers.
68 draps.	59 nappes.
66 tabliers.	21 paires de gants.
16 peignoirs.	16 paires de bas.
	7 faux-cols.
	2 peignoirs.

Ces frais de location sont indépendants des achats proprement dits.

Entendez qu'en dehors de ce linge « loué », les Galeries Lafayette fournissent 2.304 fr. 20 de lingerie.

Douze personnes pendant une semaine, cela représente douze lits et douze paires de draps tous les soirs au maximum soit $12 \times 7 = 84$ paires de draps. Comme il y en a 212 paires sur la note, nous en sommes réduits à supposer que, chaque nuit, on faisait lever trois fois le monarque et les personnes de sa suite pour changer les draps de leur lit. Ah ! quand elle reçoit les souverains, Marianne fait bien les choses !

Mais arrivons à l'Elysée. Ecouteons encore le rapporteur, et à mesure qu'il parlera, substituons les mots propres à ses euphémismes parlementaires, qui sont parfois d'une très délicate ironie. Il nous apprend d'abord que les « dépenses de menus, programmes, cartes d'invitation, effectuées à l'occasion des réceptions de 1907 » s'élèvent à 17.734 fr. 05. « Ce chiffre, dit-il, apparaît abusif, surtout si l'on considère que les réceptions n'ont pas duré au total plus de sept jours francs. Il est des menus qui atteignent le prix abusif de 9 fr. 50 par personne. »

Suivent « les dépenses occasionnées par les déjeuners et dîners offerts aux souverains norvégiens et danois du 27 au 30 mai et du 14 au 18 juin ». « Indépendamment des repas et consommations prises dans le train spécial », l'addition dépasse cinquante mille francs.

Relevons sur la note :

Réception de Norvège :

Buffet à l'Elysée	899 60
Dîner (Elysée)	6.070 »
Location de linge	684 37
Location de matériel	422 80
Gobelets et verres d'eau	108 30
Cigares, cigarettes	481 25

Réception de Danemark :

Repas	17.817 50
Buffet (Elysée)	3.211 40
Déjeuner et dîner (Elysée)	7.822 50
Achat d'ustensiles	35 35
— — — — —	14 85
Réparation d'argenterie	10 50
Verrerie	23 50
Location d'accessoires	497 90
Cigares et cigarettes	115 »

Et d'abord, une petite question. Je croyais avoir entendu dire que la République allouait cinquante mille francs par mois à son président pour « frais de représentation ». Cinquante mille francs par mois, ça fait six cent mille francs par an. C'est un joli denier. A quoi sert-il, s'il ne permet pas à notre président d'inviter à déjeuner son cousin Haakon, quand il est de passage à Paris ?

A propos du mémoire de la maison Mourier (café de Paris) qui a servi le 27 mai le dîner à l'Elysée, M. Marin fait ces observations aussi discrètes que judicieuses :

Le mémoire, daté du 12 février, s'élève à 6.070 fr. Malgré leur laconisme et le peu de détails qu'ils contiennent sur les conditions d'exécution du ser-

vice, ces deux documents renferment cependant une contradiction suggestive. Sur la soumission, le prix des repas de service est fixé à 200 francs. Or, dans le mémoire, ceux-ci figurent pour 250 fr. Cette majoration est d'autant plus inadmissible que le nombre des couverts qui avait été prévu de 210 ne s'est élevé dans la pratique qu'à 194. Cette diminution dans le nombre des invités aurait pu entraîner une diminution parallèle de frais et non une augmentation.

... Le même procédé de majoration relevé lors de la réception précédente a été encore employé. Le nombre des déjeuners et dîners servis ayant été inférieur aux prévisions, le prix des dépenses de service a été augmenté.

Cette irrégularité n'empêche pas d'ailleurs le mémoire d'être contresigné, garanti sincère et véritable par la signature du chef de service intérieur. On se demande dès lors quelles irrégularités peuvent être redressées.

Sans doute, il s'agit ici, dit-on, de petites sommes ; mais il y a des règles nécessaires à la comptabilité publique, et il y a aussi les *contribuables français* dont beaucoup, dans nos campagnes et nos faubourgs, peinent durement pour économiser quelques francs d'impôts.

Voilà bien ce qu'il faut dire.

Ajoutons que cette maison Mourier, quand elle sert un repas à l'Elysée, est mise par Mme Fallières dans l'obligation d'apporter un sac de charbon au palais présidentiel pour y allumer les fourneaux. Nous avons donné jadis ce petit renseignement savoureux, que nous tenions d'une source particulièrement sûre. Et le fait était si vrai que... M. Mourier,

quelques semaines plus tard, était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Frais de voitures : 62.436 fr. 95. Même remarque : à quoi servent les frais de représentation présidentielle, si ce n'est à entretenir dans les écuries de l'Elysée le nombre de chevaux nécessaires ? Est-ce qu'en temps ordinaire Lanes suffit ?

Le carrossier Mühlbacher touche 10.500 fr. « pour réparations à une voiture de gala et location de quatre calèches du 27 au 30 mai ».

Les fournitures de la maison Languet ne comportent pas d'explications beaucoup plus précises. Elles seraient pourtant indispensables, observe le rapporteur, car :

... alors que la soumission est afférente exclusivement au service des équipages pour les journées du 27 au 30 mai, la facture de la maison Languet comprend une somme de 6.000 francs comme prix de location de deux paires de chevaux pour une durée de *deux mois* à partir du 25 avril.

Même jeu :

Les travaux de la maison *Hermès* n'ont été accompagnés d'aucune soumission préalable.

Ces dépenses, qui ont trait à des réparations aux harnais de gala, ont pu être motivées par des réceptions de souverains ; en tout cas, aucune indication authentique n'est fournie pour nous en donner une certitude qui est cependant le principe même de la comptabilité.

La dépense de 5.051 francs au nom de la *Compagnie générale des voitures* s'accompagne également d'une soumission dont l'absence d'explications est identique à celle des précédentes.

Dans l'imprécision de tous ces documents, on se demande vainement comment se concilie la coexistence de trois soumissions ayant le même objet.

Ne trouvez-vous pas extravagant que S. M. Fallières, si fréquemment et si directement mise en cause, n'éprouve jamais le besoin de se justifier? Ce serait, il est vrai, trop difficile.



Ce qui ne l'est pas, c'est la manière dont on tient les comptes à l'Élysée. Lanes fait établir par un sous-ordre un petit papier de ce genre :

Je déclare avoir dépensé la somme de trois mille six cent quatre-vingt-six francs cinquante centimes (3.686 fr. 50), à l'occasion de la réception de LL. MM. le Roi et la Reine de Norvège, pour entretien des chevaux et du matériel.

J'établis la présente déclaration, n'ayant pu me procurer de reçus pour ces différentes dépenses.

Paris, le 1^{er} juin 1907.

Lanes contresigne :

Certifié exact,

Le Secrétaire général
de la Présidence de la République,
J. LANES.

Et le tour est joué! Vous pensez bien, n'est-ce pas, que sous ce délicieux régime Moussu Fallières et son gendre n'ont pas de comptes à nous rendre. Qu'il vous suffise de savoir, manants, que M. Lanes vous a fait l'honneur de dépenser 3.686 fr. 50 de votre

bel argent blanc, et qu'il n'a pu « se procurer de reçus ».

Est-ce que les comptes de la Trésorerie de Versailles sont aussi bien tenus que ceux de la Présidence?

Inutile de poser la question pour le carnet de la cuisinière élyséenne. Mme Fallières l'épluche sans merci, et justement — la rencontre est piquante — on nous rapporte qu'elle va faire des scènes terribles à son boucher de Rambouillet, lorsqu'il s'avise de prétexter le renchérissement de la vie pour augmenter d'un sou les côtelettes destinées à la table présidentielle. Mme Fallières est évidemment moins regardante, quand c'est la Princesse qui régale.



M. Lanes, qui n'arrive pas à se procurer les reçus des fournisseurs, quand il s'agit de justifier les dépenses faites par l'Élysée pour le roi de Norvège, n'est pas plus heureux avec le roi de Danemark. Et M. Marin de noter :

De même que pour la réception précédente, la dépense de 2.610 fr. 10 remboursée à M. Lasson et celle de 208 francs remboursée à M. Lanes sont simplement justifiées par un certificat produit à défaut de quittance des parties prenantes.

Nous signalons l'abus qui est fait en l'espèce de ces justifications morales. Le certificat, à défaut de pièces justificatives, n'est admis en comptabilité qu'autant que le payeur s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle reconnue de se procurer une quittance régulière. Or il semble difficile dans l'espèce, étant donné la nature des dépenses et le lieu où elles sont effectuées, d'admettre cette

hypothèse. Il n'est pas douteux que la *qualité des payeurs* a seule déterminé le procédé. Or, quelle que soit la considération qui entoure dans l'espèce les intéressés, les règles de la comptabilité ne comportent *nulle exception*.

La «qualité des payeurs»! Nous revenons au vocabulaire de l'ancien régime : Lanes, étant une personne «de qualité», est dispensé de nous dire ce qu'il fait de nos écus.

Rien ne l'empêche d'ailleurs de falsifier les comptes, comme le rapporteur nous en donne la preuve à la page 642 :

En réalité les frais d'achat, d'entretien et de réparation des vêtements du personnel remboursés à la Présidence à l'occasion des deux réceptions de 1907 s'élèvent non pas à 2.323 fr. 20 comme l'indique le relevé administratif, mais à 11.925 fr. 05. D'après les pièces comptables produites à la Cour elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses remboursées à l'Élysée d'après les pièces comptables.

Réception de Juin.

Achat de livrées	4.267 50
Fournitures d'habillement . . .	391 »
Achat et réparations de coiffures .	1.205 40
— de bas . . .	198 »
— de chaussures .	<u>499 50</u>
Total	6.561 80

Réception de mai.

Fournitures et réparation de vêtements	4.943 25
Réparations de coiffures	72 »
— de bas et gants . . .	300 »
— de chaussettes . . .	48 »
Total	<u>5.363 25</u>
Total général	11.925 05

Le relevé correspondant établi par le département et transmis à la Commission des comptes définitifs accusant un chiffre de 2.323 fr. 20, c'est donc une *erreur d'approximation* de 9.601 fr. 35 qui a été commise par l'administration.

Sans rechercher la cause d'*erreurs matérielles* aussi fréquentes, souhaitons que les autres chiffres qui nous ont été donnés par elle et que nous avons reproduits dans ce rapport s'inspirent d'un respect plus accentué de l'exactitude.

Mais que le caractère fantaisiste de cette comptabilité ne nous empêche pas d'observer en passant que Moussu Fallières attend la visite des rois pour payer des chaussettes à ses laquais. Chaussettes de gala, sans doute!

N'insistons pas sur les chapeaux, plumes, perruques, gants, cocardes, bas de soie ou de « coton rose », souliers vernis, bottes à revers, dont M. Marin nous donne le détail. Cela ressemble aux mémoires burlesques de Molière. A lire ces invraisemblables factures, on croirait qu'il n'y a rien à l'Élysée en temps ordinaire, pas une paire de gants, pas une paire de chaussettes, pas une boucle de soulier! On nous en compte pour 12.510 fr. 55, et le roi de Norvège parti, quand le roi de Danemark nous arrive quelques jours plus tard, il est indispensable de tout renouveler ou de « remettre à la taille ». Ici, M. Marin ironise assez plaisamment :

A priori, il est d'ailleurs inadmissible que des dépenses de même ordre de telle importance aient pu être effectuées successivement pour deux réceptions se suivant à quelques jours d'intervalle.

L'examen du mémoire ci-dessus presque exclu-

sivement relatif à des dépenses de tailleur pour *remise à la taille* de vêtements de gens de service vient pleinement corroborer cette observation.

Il est peu vraisemblable, en effet, que les variations constatées dans la taille du personnel (lequel est, pour la plus grande partie, permanent) aient dans l'espace de quinze jours nécessité de telles modifications aux livrées de gala, demi-gala et autres.

La « *remise à la taille* » des livrées élyséennes ne nous coûte que 1.494 fr. 57 — pour douze domestiques. Encore une paille ! Il est vrai qu'Armand (le doit-il à son prénom ?) en a pour 354 francs à lui tout seul.

Au total, « *les dépenses d'habillement* » pour les deux réceptions s'élèvent à 12.510 fr.

Sur cette somme, 585 fr. 50 ont été employés par le ministère. Le surplus a servi à supporter les frais d'achat et d'entretien du personnel de la Présidence dans les conditions que nous avons exposées.

Ce n'est pas tout, ce n'est jamais tout.

Nouveau chapitre intitulé : *les Dépenses de l'Élysée.*

Encore ? Oui, quand il n'y en a plus... Mais rendons la parole au rapporteur, car il parle bien :

Nous avons, au cours de l'examen du chapitre 38, constaté les erreurs commises par le département dans l'établissement des dépenses remboursées à la Présidence : nous devons rappeler à nos collègues combien il pouvait être difficile aux agents de 1911 de reconstituer la comptabilité confuse de

1907. Avant de reproduire le tableau dressé par l'Administration pour chaque réception, rectifions d'abord quelques chiffres erronés :

Les dépenses de chapellerie, livrées, chausures, etc., effectuées pour la réception de Norvège, ont coûté 6.561 fr. 80 et non 1.903 fr. 30.

Les dépenses de chapellerie, livrées, chausures, etc., effectuées pour la réception de Danemark, ont coûté 5.363 fr. 25 au lieu de 420 francs.

Les frais de repas, effectués pour la réception de Norvège, ont coûté 6.969 fr. 60 au lieu de 6.070 francs.

Les frais de repas, effectués pour la réception de Danemark, ont coûté 11.033 fr. 90 au lieu de 7.822 fr. 50.

Il faudrait encore ajouter à ce relevé les dépenses de fleurs remboursées à la Présidence : Réception de Norvège, 2.370 francs ; réception de Danemark, 3.090 francs, ainsi que les dépenses de menus et cartes d'invitations, qui ont été également dressées : réception de Norvège, 3.256 fr. 25 ; réception de Danemark, 4.401 fr. 50.

Il devrait en être de même des menues dépenses accessoires, location de vaisselle, 920 fr. 70, éclairage électrique, travaux de serrurerie, plomberie, menuiserie, etc., dont une partie a été examinée dans l'article des dépenses diverses et qui augmenteraient dans une proportion appréciable les chiffres fournis par l'Administration.

Ces réserves essentielles étant faites, nous reproduisons le tableau *très incomplet* des remboursements opérés en 1907 au titre : *dépenses de réception des souverains de Norvège et de Danemark.*

Si « *incomplet* » qu'il soit, ce tableau nous présente encore quelques articles suggestifs :

Exercice 1907. — CHAPITRE 38.

Réception de souverains.

Sommes remboursées à l'Elysée.

VOYAGE DES SOUVERAINS DE NORVÈGE.

M. Voizard, chapellerie.....	1.205	80
Mme Vve Lafont, chaussures..	198	»
M. Baslaire, chaussures.....	499	50

L. Lanes, secrétaire général :

521	90	Salaires et nourriture du personnel supplémentaire.
620	»	Gratifications aux cavaliers.
40	»	Salaire des coiffeurs.
748	10	Achat de cigares.

VOYAGE DES SOUVERAINS DE DANEMARK.

M. Voizard, chapellerie.....	72	fr.
Mme Vve Lafont, bas et gants (pour qui?).	300	»
M. Baslaire, chaussures.....	48	»

M. Lanes, secrétaire général :

948	fr.	Salaires et nourriture du personnel supplémentaire.
40	»	Salaire des coiffeurs.
90	»	Gratifications au vestiaire.
620	»	Gratifications aux cavaliers.
379	70	Achat de cigares.

Un bon point à M. Lanes. Il a beaucoup moins fumé en l'honneur du roi de Danemark. Il s'est contenté modestement de 379 fr. 70 de cigares, pour quatre jours, alors qu'il s'en était payé pour 748 fr. 10 en l'honneur du roi de Norvège (trois jours). Ça met sa provision de cigares hebdomadaire à 1.127 fr. 80. Avec de pareils besoins, est-il bien sûr, beau-papa Fallières, que la banque de France suffise à ce jeune homme?

Mais la vérité est si forte que le rapporteur finit par employer, presque malgré lui, les « gros mots » qui conviennent.

En résumé, la Cour (des comptes) constate, d'une part, l'imprécision voulue des pièces justificatives, d'autre part le *détournement* d'une partie (indéterminée) des crédits ordinaires...

Et il ajoute bien : « détournement des crédits extraordinaires au profit du budget ordinaire, » mais ces façons de parler ne sauraient nous dissimuler quel est l'auteur du « détournement » et quel en est le bénéficiaire. Quand M. Marin écrit *budget*, nous lisons *Armand*, et quand il ajoute *ordinaire*, nous entendons *Fallières*.

Si nous ne vivions pas sous ce régime d'irresponsabilité et d'anonymat qui s'appelle le « régime abject », est-ce qu'après des révélations pareilles, un juge d'instruction ne devrait pas se lever pour appeler les gens et les choses par leur nom? Et si j'imprimais tout vif sur la couverture de cette brochure : *Fallières et Lanes sont deux escrocs*, je serais peut-être poursuivi une fois de plus, et condamné, et interdit, et révoqué, mais est-ce bien moi qui mériterais d'aller en prison ?

C'est en vain que M. Marin s'efforce d'esquiver la conclusion qui s'impose. Il demande :

L'administration pourra-t-elle toujours, grâce au caractère clandestin de ses opérations, accomplir impunément des irrégularités manifestes?

C'est lui qui souligne le mot *administration*, pour mieux marquer apparemment qu'il n'est pas plus dupe que nous de cette abstraction évasive, et qu'il sent le besoin de la remplacer par deux noms propres. D'ailleurs, il l'avoue :

En présence des abus que nous avons relevés au cours de l'examen de ce chapitre, nous serions tentés de réclamer des *sanctions exemplaires* contre les *agents*, qui, dans l'espèce, ont manifesté un tel mépris des intérêts publics ; leur responsabilité est malheureusement en partie atténuée par la faute même du Parlement qui n'a pas effectué le contrôle que...

Non, monsieur, dans l'espèce, et surtout quand il s'agit d'espèces, rien n' « atténue » la responsabilité d'un président de la République.

Il nous doit l'exemple, et, s'il oublie de nous le donner, c'est à nous d'en faire un.

GUSTAVE TÉRY.

Lire dans un prochain numéro :

A Moussu Fallières P. P. C.

Simple recours au Conseil d'État

PAR

GUSTAVE TÉRY

Professeur révoqué

pour avoir dénoncé les scandales du régime abject.

Les Catholiques, les Juifs et nous.

Mon article sur *L'Archevêque de Paris et les Juifs*, à propos du couvent des Oiseaux, nous a valu la lettre suivante d'un abonné :

Monsieur,

Je vous prie de ne plus m'envoyer votre revue hebdomadaire, *l'Œuvre*, votre article à propos de Mgr l'Archevêque de Paris ne me convenant à aucun point de vue.

Frappez sur les Francs-Maçons, les Juifs, les Allemands, tous ennemis de la France ; c'est bien. Mais ne touchez pas à l'autorité religieuse de nos chefs catholiques.

Recevez, etc.

Ces quelques lignes méritent un commentaire. Trente années de contact quotidien avec le public m'ont appris que jamais on ne s'explique assez clairement, assez minutieusement, assez obstinément pour prévenir les malentendus.

D'abord, notez l'état d'esprit du lecteur contemporain. Il ne lit plus son journal ou sa

revue pour connaître l'opinion d'écrivains dont il estime le caractère, l'intelligence, la clairvoyance, et pour se donner à lui-même matière à réflexion. Il veut trouver imprimée sa propre opinion.

De là le caractère neutre de nos grands quotidiens. On les accuse de bêtise : ils sont rédigés par des hommes très adroits ; on les accuse de vénalité : il sont trop riches pour accepter des petits pots-de-vin. S'ils ne disent plus à leurs lecteurs certaines vérités utiles, c'est que *leurs lecteurs ne le permettent pas*.

La démocratie, inclinant à la démagogie, devient un tyran plus exigeant, plus avide de flatteries, plus intolérant de la contradiction que Napoléon ou que Tibère. Il faut la flagger, l'encenser ; il faut être toujours de son avis : voilà pourquoi les journaux paraissent bêtes.

Quand nous créons et que nous faisons vivre à nos risques et périls, contre vents et marées, une publication telle que *l'Œuvre*, vendue 0,25 centimes, nous nous adressons à une catégorie de lecteurs qui doivent accepter la discussion, qui doivent nous laisser dire ce que nous pensons, même s'ils en sont choqués. D'une part, ils sont sûrs de notre sincérité ; d'autre part, nous leur exposons nos raisons.

Sinon devions nous contraindre quand nous parlons au public réduit de *l'Œuvre* comme nous nous contraignons — volontairement, spontanément, — quand nous parlons à deux ou trois millions de personnes, il n'y aurait pas lieu de publier *l'Œuvre* du tout. *L'Œuvre*

n'aurait plus d'intérêt pour ceux qui la font pour ceux qui la lisent.



Maintenant, examinons l'incident particulier.

Dans mon article du 27 juin, j'ai résumé, d'après des documents fournis au *Matin*, les tractations qui seraient intervenues entre le Juif Cahen, acquéreur du couvent des Oiseaux, et son mandataire Ossip Lew, d'une part, l'archevêque de Paris et la Supérieure des Religieuses de Notre-Dame, d'autre part. L'excommunication qui frappait les acquéreurs de biens ecclésiastiques et qui paralysait leur spéculation aurait été levée par l'archevêque de Paris, moyennant la remise à lui-même d'une chapelle détachée du couvent, et le versement de 150.000 francs à la congrégation dépouillée.

Les écrivains catholiques, Oscar Havard entre autres, veulent croire que je me suis trompé ; la certitude leur serait trop cruelle. Cependant, les documents publiés par le *Matin* ont été produits en justice ; ils n'ont pas été contestés. Je suis obligé de les tenir pour probants. Et je ne puis changer de sentiment sur la conduite des prélates, prêtres, moines ou politiciens catholiques qui trafiquent dans la coulisse avec les ennemis de leur foi, avec les persécuteurs et les spoliateurs de leur troupeau.

Quand Bazaine négociait avec les Allemands, quand il allait leur livrer une forteresse inviolée, une armée formidable, des

approvisionnements immenses, et trahir la confiance imbécile que la France avait mise en lui, qui donc eût osé l'accuser? Un soldat, un enfant du peuple, un maréchal de France! le prestige du commandement militaire! l'honneur de l'armée!... Vous connaissez l'antienne.

Or, je mets au même rang Bazaine, promettant aux Prussiens les drapeaux de nos régiments pour obtenir des conditions personnelles plus confortables, et les chefs catholiques qui maquignonnent des combinai-sions occultes avec la Juiverie.

— Mais je manque à l'autorité religieuse?

— Excusez-moi. C'est une liberté que je prends. Je les prends toutes, parce que je les paie.

L'autorité religieuse n'existe pas pour nous, qui ne sommes pas des fidèles.

Il y a quinze ans, parce que nous avons embrassé la cause dreyfusiste, c'est-à-dire parce que nous avons soutenu *une thèse juridique* d'importance capitale, nous nous sommes trouvés fortuitement dans le même camp que les Juifs qui défendaient *uu Juif*. De là, les Juifs ont conclu que nous étions leurs alliés, leurs complices ou leurs valets, et que nous voulions leur vendre la France. La déduction était absurde.

Aujourd'hui, parce que nous défendons la France et tous les Français, catholiques ou non, contre la conquête juive, en conclut-on que nous sommes devenus « cléricaux », que nous allons à Canossa, que nous suivons au confessionnal Arthur Meyer, la famille

Loubet et la tribu Jaurès? C'est encore une absurdité. Des scribes de ghetto peuvent l'écrire, pour exécuter la consigne de la Synagogue et des loges maçons, mais aucun individu sensé ne le croira.

Nous sommes avec les Français catholiques contre les Juifs, non parce qu'ils sont catholiques, mais parce qu'ils sont Français. J'écrivais dans la *Terreur Juive* (1905) :

Nous avons toujours réclamé la complète laïcisation de l'Etat. Mais nous aurions voulu que la question fût réglée entre Français.

Nous trouvons indécent que la conscience et les intérêts moraux de trente-huit millions de Français soient régentés par une poignée d'intrus.

J'énumérais les incidents qui montrent la direction juive, l'action juive, le fanatisme juif, dans toute l'œuvre laïcisatrice, de Waldeck-Rousseau à Clemenceau, en passant par Combes-Cohen et Briand-Gruenbaum. Et je répétais :

Aussi résolus que nous soyons à combattre l'Eglise romaine, nous éprouvons un sentiment de honte et de revolte, quand nous voyons nos compatriotes catholiques insultés et traqués sous nos yeux par cette horde d'étrangers.

Quel drôle de peuple que le nôtre! Quel peuple-femme! Il ne peut pas plus admettre la logique et la mesure que la liberté.

Si nous résistons aux usurpations de l'Eglise romaine, on nous reproche d'être vendus aux Juifs.

Si nous résistons à la domination des Juifs, on nous reproche d'être vendus aux Jésuites.

Plus nous sommes conséquents avec nous-mêmes et constants dans notre volonté, plus on nous traite de transfuges ou même de renégats.

Les catholiques devraient comprendre qu'ils n'ont pas intérêt à faire de la lutte contre les Juifs une question religieuse : car c'est tout ce que les Juifs demandent.

La lutte contre les Juifs est une affaire politique, une affaire *nationale*.

Dès lors, les catholiques doivent se féliciter de nous voir combattre à côté d'eux, sans nous demander notre billet de confession, sans exiger notre soumission aux « autorités religieuses ».

Parpaillots et catholiques unis contre l'Hébreu, nous serons comme les catholiques et les protestants de Henri IV unis contre l'Espagnol. Ensuite, nous nous expliquerons en famille.

URBAIN GOHIER.

Abonnez-vous à L'ŒUVRE !

Faites abonner vos amis à L'ŒUVRE !

Abonnez à L'ŒUVRE les bibliothèques, les patronages, les syndicats, les cercles, les cafetiers, les hôteliers, les marchands de vins, les coiffeurs, et, d'une façon générale, tous ceux qui peuvent seconder et étendre notre propagande.



Petite chronique du ghetto



Il se peut que le mardi 23 juillet, vous ayez rencontré quelques Israélites de votre connaissance et qu'ils ne vous aient pas salué.

Vous aurez attribué cette attitude soit à leur impolitesse naturelle, soit à ce fait que vous étiez en train de lire l'*Œuvre*, soit à ce qu'ils étaient engagés à fond sur les caoutchoucs, lesquels perdent quelques points, et qu'ils méditaient sur le cours de la Bourse.

Vous vous serez trompé.

Si l'absence de salut s'était produite le lundi 22 ou le mercredi 24, toutes les hypothèses précitées étaient plausibles. Mais le mardi 23 juillet, un Juif ne saurait être coupable d'incivilité. C'est sa civilité qui serait répréhensible : sa religion lui défend d'être poli ce jour-là.



Le 23 juillet correspond au 9 du mois d'Ab.

Ce matin-là, notre Juif a jeûné en souvenir de la destruction du Temple. (Il ne s'agit point du Temple de la Bourse, bien entendu.)

Il a jeûné vingt-quatre heures, et ce jeûne n'a été interrompu que par un gueuleton assez restreint.

Le « repas interrupteur » (*séudaha-mafcéquet*, en hébreu, nous affirme l'*Univers Israélite*) a comporté un seul plat sans viande et pas de vin.

S'il a voulu se livrer à un deuil gastronomique

complet, il a mangé un œuf dur saupoudré de cendre.

Mettez-vous à sa place ! Il y a de quoi rendre maussade l'auteur dramatique le plus gai. Caillavet, ce jour-là, ne doit pas fournir beaucoup de mots drôles à son collaborateur de Flers. Il est vrai que n'étant que demi-Juif, il a sans doute le droit d'ajouter un peu de beurre à son œuf et de manger ce dernier sur le plat.

Le terrible, c'est que le jeûne doit durer jusqu'au lendemain midi, l'incendie du Temple s'étant prolongé jusqu'au 10 Ab.

Régulièrement, notre homme aurait dû passer la nuit par terre, avec une pierre pour oreiller, sortir sans faire la moindre toilette, et s'en aller pieds-nus.

Mais aujourd'hui il y a une tolérance, car cela ferait trop mauvais effet à la Bourse.

La chaussure est permise.

La rente baisserait automatiquement si Rothschild venait à la Bourse nu-pieds, et s'il pleuvait, la rente italienne, les actions du nickel auraient l'air de s'échanger aux Pieds-humides ; ce serait désastreux pour ces deux valeurs qui intéressent particulièrement la rue Laffitte.

Enfin, à ce Juif déjà tant accablé, il est interdit de saluer, de répondre même à un salut, *si ce n'est d'une voix très faible.*

L'excellent rabbin qui fournit ces pieux détails conclut par une semonce à l'égard des goyms, des idolâtres qui auraient l'audace de s'étonner de pareilles pratiques :

« A ceux que cet usage étonnerait, je citerai ce passage d'un roman moderne, où il est dit du héros en proie à une grande douleur : « Tout était endeuillé pour lui, il ne saluait personne. »

C'est péremptoire, en effet.

Ce qui l'est moins, c'est qu'on soit impoli avec

nous parce que le Temple de Jérusalem a été détruit il y a trois mille et quelques années. Nous n'y pouvons rien, pourtant !

Mais, au fait, pourquoi tant de tristesse à l'occasion d'un événement aussi vieux et qui devrait laisser froids ces êtres émancipés et devenus trois fois Français, deux fois plus que nous-mêmes ?

Et quel deuil suivra la démolition indispensabla du Temple de la Bourse, bien autrement désastreuse pour les Juifs que celle du Temple de Jérusalem !

Notre vieil ami Prague, des *Archives Israélites*, va nous le dire :

« Avec le jeûne d'Ab qui a lieu le 23 juillet, et qui a pour objet de commémorer la destruction du Temple de Jérusalem et la perte de la nationalité juive, va se clore la période de deuil public que la Synagogue a instituée pour perpétuer le souvenir de cette irrémédiable catastrophe. »

Evidemment ! La nationalité française, c'est quelque chose, mais ce n'est pas tout... pour les Juifs, du moins.

C'est toujours amusant de l'entendre dire par l'un d'entre eux.

Saluons cet aveu. Le 9 Ab aura vu ainsi saluer quelque chose.

JEAN DRAULT.

Chaque rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.

Mon Carnet
PAR
Urbain GOHIER

Le péril vert.

C'est le péril allemand qu'on appelle « le péril vert », dans le commerce et sur le boulevard : soit à cause de l'amour des Allemands pour les vêtements verts ou verdâtres, soit à cause des innombrables souteneurs allemands qui peuplent les IX^e et X^e arrondissements.

Au recensement de 1910, on a trouvé 103.000 Allemands dans Paris ; il y en a sans doute autant sur les divers points de la France qui ont une importance stratégique.

Si la guerre éclatait — il s'en est fallu de peu l'année dernière — que ferait-on de ces 200.000 Allemands, qui sont officiers ou soldats dans l'armée ennemie, qui campent militairement au milieu de nous, saluent et « rectifient la position » sur le passage de leurs chefs, emploient tous leurs loisirs en reconnaissances, études topographiques et manœuvres sur le terrain des batailles futures ?

S'il faut les reconduire d'abord à la frontière, mettra-t-on à leur disposition le matériel roulant et les voies ferrées qui doivent être entièrement libres dès la première heure de la mobilisation ?

Sinon, que fera-t-on d'eux ?

Comme Paris est le nœud de nos voies ferrées, le chemin de fer de grande ceinture joue

un rôle capital dans la mobilisation, pour faire communiquer nos divers réseaux. Or, le chemin de fer de grande ceinture coupe toutes les autres lignes en les franchissant sur des ouvrages d'art très légers, très vulnérables : qu'est-ce qu'il en restera le lendemain de la déclaration de guerre ? Les officiers et soldats allemands qui doivent les détruire sont en permanence à leurs postes.

On répète que nous n'aurons jamais la guerre ; la République ne la fera jamais, parce qu'elle mourrait aussi bien de la victoire que de la défaite. Les volontés du Kaiser seront toujours obéies, qu'il s'agisse de chasser un ministre français ou de livrer une colonie française. Et Guillaume II ne souhaite pas la guerre, parce que la paix travaille pour lui ; la France et ses colonies se germanisent sans coup férir, sous l'effort incessant des cent mille Grumbach, Reinach, Grünenbaum, Lévy, Meyer, Kohn, et des traîtres à la Jaurès.

Alors, faisons l'économie d'un milliard par an sur les dépenses militaires, n'entretenons qu'un yacht pour transporter Fallières en Algérie, et quelques troupes de parade pour la revue du 14 juillet.

Si l'on conserve une force militaire, si l'on admet l'hypothèse d'une guerre, il faut prendre certaines mesures urgentes.

Tournée Jaurès, sans Nini Buffet.

Herr Jaurès fait une tournée pour placer les obligations de l'*Humanité*.

J'ai déjà signalé cette escroquerie, et je n'insisterais pas, si le boniment dont elle est appuyée ne provoquait un commentaire. Le

forban de la Sociale déclare solennellement que le Proletariat doit posséder une grande feuille d'information qui ne soit pas « stipendiée comme les autres par la finance et par la grande industrie ».

Je ne comprends pas pourquoi les journaux se laissent outrager de la sorte par un individu qui est le Q.-M. le plus taré d'un Parlement pourri, et par une feuille qui est la plus vénale de toute la presse.

Herr Jaurès et son *Humanité* ne vivent que des subventions allemandes (le prince de Radolin, précédent ambassadeur du Kaiser, les portait lui-même à la villa des Chalets) ; — de chantages (type *Brasseries Parisiennes* et *Galleries Lafayette*) ; — de Fonds secrets (jusqu'à 30.000 francs par mois sous le ministère Combes) ; — de trafics honteux (commerce de décos, de places, de grâces) ; — de subsides juifs (800 mille francs fournis dès le début par L.-L. Dreyfus, Rothschild et dix autres youpins) ; — de coups de Bourse (sur les valeurs de chemins de fer, avec le commanditaire Rothschild ; sur les blés, avec le commanditaire L.-L. Dreyfus) ; — enfin de tous les genres de filouterie.

Jamais herr Jaurès n'a engagé les hostilités contre un ministère, contre un journal, contre une entreprise financière ou industrielle, sans que ces hostilités eussent été précédées d'une « démarche » comminatoire, et déterminées par un refus d'argent.

Quand le directeur de l'*Humanité* va quêter dans les provinces, offrir son papier d'escroquerie aux *gogos*, après avoir fait travailler à son profit les demoiselles de la Maison Claretie, après avoir écumé jusqu'à Buenos-Ayres avec une chanteuse de music-hall — tout le monde sait bien que c'est une comédie.

Les souscriptions seront de fausses souscriptions, destinées à masquer la véritable origine des capitaux, qui viennent des banques juives et de la Wilhelmstrasse.

Je le demande encore : quelles lâches terreurs ou quelles complicités occultes expliquent le silence des journaux, tant à Paris que dans les provinces, alors qu'ils sont on bloc traités de « vendus » par le Q.-M. le plus vénal, et de « malpropres » par le plus bas entrepreneur de chantages ?

La question m'intrigue beaucoup.

L'école de Lépine.

Le 14 juillet, les nommés Humbert et Altieri ont été arrêtés à Brest parce qu'ils foulaien aux pieds un drapeau tricolore. Ils sont poursuivis pour « outrages ».

Pourquoi le préfet Lépine, qui a fait exactement la même chose sur la place du Théâtre français, à la solde des Juifs, lors des incidents d'*Après moi, n'a-t-il pas été poursuivi* ?

Je recommande l'argument aux défenseurs des délinquants de Brest.

Dans les premiers jours de juillet, à Enghien, un sieur Husson a volé 300 francs dans le tiroir d'une caissière du casino ; la foule et les agents se sont rués sur lui et l'ont abattu à coups de revolver. *Exécution sur place, peine de mort pour un vol de 300 francs, sans aucune forme de procès.* C'est-à-dire assassinat, anarchie. Qui a donné donné l'exemple ? Le préfet de police ?

Sans doute, le préfet de police avait des raisons personnelles pour tuer Bonnot et Garnier avant qu'un magistrat les eût entendus. La foule d'Enghien n'avait pas d'autre mobile que

sa bestialité. Mais cette bestialité a été déchaînée par l'impunité dont jouit le préfet Lépine, promoteur des lynchages.

La vie à Paris.

Au Palais, instruction du « cambriolage truqué » (bijoutier du boulevard Poissonnière).

Les accusés s'appellent Mürrle, Podzander et Moïse ; le dernier ne parle que le patois *yedish*.

Défenseurs : M^{es} Lévy-Oullmann et Antonio Coen.

Vous entendez déjà M^o Lévy-Oullmann crier aux juges et aux assistants : « *Sachez que Moïse, Mürrle et Podzander sont d'aussi bons Français que vous !* »

Et le président gardera le silence.

Les zouaves juifs.

Si ce n'est pas le froc qui fait le moine, ce n'est pas non plus la culotte qui fait le zouave.

Depuis l'Alma, Inkermann et Palestro, la culotte des zouaves est toujours pareille ; mais il y a autre chose dedans : il y a maintenant les Juifs d'Algérie.

Or, dans la *France coloniale*, Janvion remarque avec étonnement que les zouaves, corps africain, ne participent point à la conquête du Maroc. Les journaux publient périodiquement des listes de morts et de blessés qui appartiennent à toutes les armes... sauf aux zouaves. On a bien tiré d'Algérie un régiment de zouaves : mais pour l'amener à Paris.

Les petits Français vont mourir au Maroc pour conquérir ce beau pays aux Juifs qui l'exploiteront. Quant à risquer la peau d'un Juif, le gouvernement de la République ne se le permettrait pas.

URBAIN COHIER.



Livres Nouveaux

Yonitomo-Tashi. — *La Timidité vaincue en 12 leçons*, traduit du Japonais. Commentaire par Berthe Daugennes. Edition Nilsson.

« C'est un fin ciseleur de pensées que Yonitomo, nous dit Mlle B. Daugennes dans son *Avant-Propos*, et il a une profonde connaissance de l'âme humaine... » « Supérieur en ceci, ajoute-t-elle, à tant d'autres penseurs, il ne se contente pas de signaler le mal ; il en analyse les causes et, à côté de la déformation morale, indique la formule du remède qui doit amener le redressement. »

Je souscris volontiers à ce jugement.

Le traducteur, « le Commandant B. » a rendu avec exactitude — je suppose — et, en tout cas, avec élégance et concision les « pensées » du moraliste japonais. Le commentaire de Mlle Daugennes n'affaiblit point les aphorismes du philosophe exotique, — ce qui, pour un commentaire, est une grande qualité — ; et il faut lui savour gré de nous faire connaître l'œuvre du savant Nippon.

En ces « Maximes » — que cimente entre elles la prose de l'adaptatrice — la timidité est analysée, étudiée dans ses formes, ses causes et ses effets, et des moyens de la vaincre nous sont suggérés : le tout sans pédanterie, en une suite de sentences émaillées d'anecdotes et de paraboles, qui condamnent sans retour le timide, et proclament le triomphe de l'aplomb et de la volonté.

De vrai, Yonitomo est un adroit psychologue. Voici, par exemple, une fine remarque (P. 16) « Certains timides « sont ceux qu'un besoin méconnu de sympathie fait se replier sur eux-mêmes, au point de se trouver étrangers au milieu de tous. » — Quant à son traitement de la timidité « adulte », je doute un peu de sa valeur. Le moraliste reconnaît lui-même plusieurs sortes de timidités. L'une est une espèce de maladie naturelle, innée : à celle-là, que peut-on faire ? — L'autre, la plus répandue, est un effet de l'éducation, et je ne pense pas qu'il faille des remèdes artificiels pour la guérir.

La vie s'en charge.

JOP.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)

Déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Butte ou l'une ou l'autre de ces indications.

D'après le plan et adresse ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 20, Fg St-Honoré, Paris (8^e)

Communiqués.

Hauts Fourneaux et Acieries de Caen.

La Société des Hauts Fourneaux et Acieries de Caen, constituée sur l'initiative de la Société Française de Constructions Mécaniques (anciens établissements Cail) et dont le capital est actuellement fixé à 30 millions de francs, divisé en 120.000 actions de 250 fr., dont 2.000 d'origine entièrement libérées et 118.000 libérées du quart, va placer, par les soins du Comptoir National d'Escompte de Paris, au prix de 480 francs par titre, 30.000 obligations de 500 francs 4 1/2 0/0 amortissables en trente ans, à partir du 1^{er} février 1918. Cet emprunt est destiné, d'après le programme élaboré par les Etablissements Cail, à la construction sur les bords du Canal de Caen à la mer, d'un important centre métallurgique alimenté par les gisements miniers de Soumont et de Ferrières, au Sud-Est de Caen, qui seront reliés aux usines par le chemin de fer déclaré d'utilité publique par le décret du 3 avril 1912.

Les publications légales ont été faites aux Bulletins des Annonces légales obligatoires des 3 juin et 8 juillet 1912.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Stations Thermales desservies par le réseau P. L. M. : Aix-les-Bains, Besançon (la Mouillière), Châtelguyon (Riom), Evian-les-Bains, Fumades-les-Bains (St-Julien-les-Fumades), Genève-Menthon (Lac d'Annecy), Royat, Thonon-les-Bains, Uriage (Grenoble), Vals, Vichy, etc...

Billets d'aller et retour collectifs, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés, du 1^{er} mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P. L. M. aux familles d'au moins trois personnes.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième personne et les suivantes d'une réduction de 75 %.

Demandez les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Le Gérant : GARDANNE

Imp. spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris



Editions de l'ŒUVRE :

Peau-de-Balle

PAR

GEO DE LA FOUCHARDIERE

Roman fantaisiste

Illustré par **EDOUARD COUSYN**



Prix : 0 fr. 95

